

au nom du gouvernement fédéral. Nous devons faire preuve de plus en plus de circonspection dans le rationnement de nos fonds, même si nous avons augmenté les sommes disponibles pour ce genre de prêts de 50 p. 100 en 1970, et de 40 p. 100 l'an dernier comparativement à l'année précédente, soit 1968. A mon avis, le souci d'une planification à plus long terme pour ces travaux est assez légitime, et même s'il n'y a eu aucun changement de politique, nous nous rendons tous compte que certaines améliorations s'imposent. Je vais aussi aviser aux moyens de mener à bonne fin les programmes assez importants en voie de réalisation à l'heure actuelle.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre veut-il en appeler au Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, Votre Honneur. Mon rappel au Règlement a trait aux travaux de la Chambre et je réclame l'attention du leader du gouvernement à la Chambre. Comme il semble que le bill C-215 n'est pas encore imprimé et prêt à être distribué, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il reconsidérer l'ordre des travaux pour lundi? Je sais qu'il y a quelques épreuves en circulation, mais tous les députés n'ont pas encore le bill. Étant donné sa longueur et son importance, ne pourrait-on changer l'ordre des travaux et reprendre lundi l'étude de la loi sur les ressources en eau du Canada?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, les services du greffier m'informent que des exemplaires du bill C-215 seraient disponibles vers 2 heures aujourd'hui, mais afin de donner aux députés le temps de lire ses 300 pages, je propose que nous transposions l'ordre des travaux en renversant l'ordre annoncé hier par mon secrétaire parlementaire. Nous pourrions donc discuter lundi et mardi de la loi sur les ressources en eau du Canada et mercredi et jeudi, de la loi électorale du Canada—et, je suppose, d'en terminer avec l'une et l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un demi-jour d'absence nous a fait du bien à tous les deux.

L'hon. M. Macdonald: J'étais ici hier, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (12.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DES POSTES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough) propose:

Que cette Chambre répudie la politique du gouvernement sur le service postal et blâme les ministres de la Couronne responsables de la mauvaise administration des services postaux qui, en deux ans, se sont détériorés par une diminution de la distribution du courrier, une diminution du nombre des bureaux de poste, l'augmentation des tarifs postaux, l'interruption et l'irrégularité des services et la détérioration des rapports entre la direction et le personnel, au détriment de tous les Canadiens, des employés postaux et de l'économie nationale.

—Une fois encore, monsieur l'Orateur, les députés et les Canadiens se préoccupent d'un des ministères de l'État, le ministère des Postes. Combien de fois cela s'est-il répété depuis deux ans? Nous avons eu une longue grève nationale, une série de débrayages, d'innombrables crises et un mécontentement persistant. Il y a eu des commissions, des groupes d'étude, des enquêtes, des délégations et des livres blancs à gogo. Le ministère des Postes qui jadis passait pour être un ministère mineur et assez paisible est devenu l'un des plus controversés. Comment se fait-il? Est-ce par hasard? Est-ce une coïncidence? Les progrès technologiques ont-ils rendu le transport du courrier particulièrement difficile—alors que d'autres moyens de communication et de transport soient devenus infiniment plus rapides? La correspondance serait-elle passée de mode? J'en doute fort; les gens lisent et écrivent toujours. Les Canadiens communiquent encore par l'écriture, qu'il s'agisse de lettres d'affaires, de lettres personnelles ou de lettres d'amour, peu importe.

Il doit donc y avoir d'autres raisons. Pourquoi, depuis le 25 juin 1968, ce ministère provoque-t-il tant de litiges—pourquoi ses services sont-ils si fréquemment désorganisés, ses usagers si profondément mécontents? Pourquoi l'agitation, la tension et l'incertitude y règnent-elles de façon permanente? Dans quel autre département, au niveau municipal, provincial ou fédéral, voyons-nous jamais les fonctionnaires faire publier, dans les annonces payées des journaux, des excuses pour le mauvais service qu'ils dispensent?

Il y a bien longtemps déjà, j'avais décrit le ministère des Postes sous son titulaire actuel comme un endroit où le courrier s'amoncele et où le moral fléchit. Sur ces 2 points des faits innombrables m'ont donné tristement